Société de l'information, eEurope 2002: accessibilité des sites Web publics en particulier aux handicapés

2002/2032(COS) - 13/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bastiaan BELDER (EDD, NL) par 248 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le Parlement européen se félicite de la communication de la Commission et réitère la nécessité d'éviter toute forme d'exclusion de la société et, partant, de la société de l'information et souhaite en particulier l'intégration des handicapés et des personnes âgées. La Commission et les États membres sont invités à promouvoir le dialogue avec les représentants des handicapés et des personnes âgées, afin de leur permettre de surmonter les obstacles qui les empêchent de s'intégrer pleinement dans la société, et notamment d'accéder aux nouvelles technologies. Il réclame des initiatives en vue d'améliorer la situation des personnes âgées quant à leurs aptitudes informatiques et invite les États membres et la Commission à échanger les meilleures pratiques dans ce domaine. Le Parlement signale que l'accès aux sites Web pourrait permettre aux handicapés de réintégrer le marché du travail et de participer à la vie sociale. Il souligne la nécessité de former les personnes fournissant des informations aux personnes souffrant de handicaps cognitifs, afin de leur permettre de maîtriser les caractéristiques, le potentiel et les limites de l'instrument que représente l'Internet. Le Parlement demande aux institutions et aux gouvernements européens de promouvoir les principes du concept accessible de tous les types d'équipements pouvant être utilisés pour accéder à l'Internet, notamment par des campagnes de sensibilisation et des mesures telles que la normalisation des équipements. La Commission et les États membres doivent travailler en partenariat avec les fabricants pour stimuler le développement et la commercialisation d'équipements facilitant, pour les personnes handicapées, un accès domestique simple et peu onéreux à l'Internet. Les gouvernements sont invités à intensifier leurs efforts pour que les handicapés prennent conscience des avantages de l'accès en ligne et à stimuler l'apprentissage plus fréquent de l'Internet pour les personnes handicapées en mettant à leur disposition des bourses pour la technologie, la formation et le soutien.